

Reconnaissance de la Chine communiste

J'aimerais également dire un mot d'un problème qui nous préoccupe beaucoup à l'heure actuelle, c'est-à-dire la reconnaissance légale du Gouvernement communiste chinois de Pékin. Une des questions les plus difficiles qui se posent à notre pays et à bien d'autres pays, c'est celle de déterminer nos relations avec les deux gouvernements rivaux et amèrement hostiles de Chine. La question n'est pas aussi simple à décider que certains semblent le croire. Il faut tenir compte de plus d'un facteur avant de pouvoir judicieusement prendre toute décision. Une telle décision exige l'examen approfondi de bien des facteurs nationaux et internationaux, d'ordre moral, politique et économique.

Il y a quelque temps,—de fait, l'été dernier,—j'ai exprimé l'avis que nous devrions envisager de nouveau cette question à la lumière de la cessation des hostilités en Corée et en Indochine, à la lumière de la situation dans le détroit de Formose et dans les environs et à la lumière de la récente politique du Gouvernement de Pékin dans la mesure où il est possible de la déterminer. Nous avons fait le nouvel examen et nous jugeons que la politique prudente que nous avons suivie,—et que nous suivons encore,—a été la bonne, rejetant, d'une part, la reconnaissance diplomatique immédiate mais rejetant, d'autre part, l'opinion selon laquelle un régime communiste à Pékin ne peut jamais être reconnu comme le gouvernement de Chine.

Les arguments pour et contre la reconnaissance de ce gouvernement ayant été exposés maintes fois et en détail à la Chambre, je n'ai pas l'intention de les répéter en ce moment. Je désire tout simplement énoncer, aussi brièvement que possible, les considérations qui déterminent notre politique à cet égard en tant que gouvernement.

Intérêt primordial

Ce dont il faut tenir compte en premier lieu, c'est l'intérêt de notre pays et ne pas oublier que notre intérêt primordial à tous, c'est la paix et la sécurité internationales. En outre, il y a lieu de considérer les intérêts et les opinions de nos amis et de nos alliés dont certains sont plus touchés que nous par les conséquences qu'entraînerait une reconnaissance diplomatique. Il importe également d'éviter de confondre reconnaissance et approbation. Certaines considérations d'ordre moral entrent évidemment en jeu, lorsqu'il s'agit d'un régime communiste sans pitié; ces considérations doivent influencer nécessairement sur notre attitude. Mais la décision à prendre est surtout de nature politique et doit s'inspirer de l'intérêt personnel bien conçu, comme dans bien d'autres cas où nous avons reconnu des régimes totalitaires.

Il ne faudrait pas, toutefois, supposer que la reconnaissance du Gouvernement de Pékin par le Canada (même s'il l'accordait un jour) s'étendrait à Formose. De notre point de vue, le statut juridique de Formose est encore indéterminé et aucune disposition prise à l'égard du régime communiste ne devrait préjuger le règlement de cette question. Surtout, nous ne participerons pas à une mesure qui mettrait la population ou le Gouvernement de Formose contre leur volonté, entre les mains d'un gouvernement établi sur la terre ferme, surtout d'un gouvernement chinois communiste.

Nous condamnons les cruautés et la tyrannie du régime de Pékin et nous espérons que le peuple de Chine sera un jour dirigé par un gouvernement plus éclairé de son propre choix.